|  |  |
| --- | --- |
| Logo_CRAPAHU_2010-c | CONVOCATION à **l’ASSEMBLÉE GENERALE**  **Dimanche 6 février 2022** |
|  |  |

Référence : CRAPAHU Réf. : 55/JM-SP/2022

Objet : Assemblée générale du 6 février 2022

Limours, le 23 janvier 2022

Cher(e)(s) ami(e)(s),

L’Assemblée Générale ordinaire de notre association CRAPAHU se tiendra le **Dimanche 6 janvier 2022 à 16h30 au Club house du Tennis Club de Limours.**

L’ordre du jour de cette assemblée est le suivant :

* Présentation du rapport moral
* Bilan financier 2020-2021
* Présentation du rapport d’activité
* Budget prévisionnel de CRAPAHU pour l’exercice 2021-2022
* Approbation du rapport moral, du bilan financier et du budget prévisionnel
* Maintien de la cotisation à CRAPAHU au niveau actuel (12 €)
* Questions diverses

L’assemblée générale ordinaire ne peut délibérer que si 1/4 des membres votent (34) en fonction du quorum prévu dans les statuts.

Votre participation est nécessaire, si vous ne pouvez pas participer à l’Assemblée Générale, vous pouvez donner pouvoir à un(e) adhérent(e) pour vous représenter en nous faisant parvenir le pouvoir ci-dessous (Mairie de Limours)ou lors de l’A G.

Nous vous rappelons que chaque adhérent ne peut disposer que d’un seul pouvoir, assurez-vous que le mandataire à qui vous souhaitez donner votre pouvoir n’en a pas déjà un*.*

.

**Jeannik MARCAULT**

**Président du CRAPAHU**